

Tirage d'une tranche d'ORNAN

Dardilly, le 10 mars 2023 à 8 heures

Tirage d'une tranche d'ORNAN de 350 K€ de valeur nominale

Conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société le 24 avril 2020 aux termes de sa 6^{ème} résolution, le Conseil d'Administration a, le 14 octobre 2020 :

- approuvé le principe d'une émission de 2.500 bons d'émission (les « **Bons d'Emission** »), lesquels donneront lieu, sur exercice, à l'émission de 2.500 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (les « **ORNAN** ») assorties de bons de souscription d'actions (les « **BSA_{YA}** »), au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD (l' « **Investisseur** »), fonds géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors, représentant un financement obligataire d'un montant nominal total maximum de 25 M€ ; et
- délégué au Président Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs, d'émettre les Bons d'Emission, et de procéder à l'émission des ORNAN avec BSA_{YA} attachés.

Les principales caractéristiques des Bons d'Emission, des ORNAN et des BSA_{YA} (dont les termes et conditions détaillés sont disponibles sur le site internet de la Société (www.deltadrone.com) dans l'onglet « Investisseurs ») ont fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 14 octobre 2020.

Conformément aux dispositions du contrat de financement conclu le 14 octobre 2020 avec l'Investisseur, et faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 28 avril 2020, le Président Directeur Général a décidé de procéder au tirage d'une nouvelle tranche d'ORNAN avec BSA_{YA} attachés.

Dans ce cadre, une tranche d'ORNAN avec BSA_{YA} attachés de 350 K€ de valeur nominale a ainsi été souscrite ce jour pour un prix de 336 K€ correspondant à l'émission au profit de l'Investisseur de 35 ORNAN auxquelles 1 750 000 000 BSA_{YA} sont attachés. Tous les BSA_{YA} attachés ont été immédiatement rachetés par Delta Drone pour un prix global d'1 €, avant d'être annulés.

Avertissement

Pour rappel, dans le cadre du contrat conclu le 14 octobre 2020 par la Société avec l'Investisseur, ce dernier, après avoir reçu les actions issues de la conversion des ORNAN ou de l'exercice des BSA_{YA}, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société.

Les actions nouvelles résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action Delta Drone.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de l'Investisseur.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société qui réalise de telles opérations dilutives, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations.

A propos de Delta Drone : *Le Groupe Delta Drone est un acteur international reconnu du secteur des drones civils à usage professionnel. Il développe une gamme de solutions professionnelles basées sur la technologie des drones ainsi que tous les services associés qui forment une chaîne de valeur complète.*

*L'action Delta Drone est cotée sur le marché Euronext Growth Paris – Code ISIN : FR0014009LPO
www.deltadrone.com*

Contacts investisseurs :



Jérôme Gacoin
+33 1 75 77 54 65
jgacoin@aelium.fr